

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 192/2021

**Objet : Approbation du
rapport annuel 2020 de la
Société Publique Locale
AREA Région Sud**

L'an deux mil vingt et un, le 17 décembre, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 décembre 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, SEISSON Jean-Pierre, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : CHAUVET Éric (*absent ayant donné à pouvoir à MARTEL Marcel*), LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à AMIEL Cyril*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves (*absent ayant donné pouvoir à MONDET Cécile*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à M. PORTAL Serge*)

EXCUSÉS :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : ANZALONE Marie-Laurence, SALZE Annie.

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Secrétaire de séance : M. Max GILLES

Mme la Présidente expose que La communauté d'agglomération Terre de Provence est actionnaire de la SPL AREA Région Sud et détient 1 action au capital de cette société.

Pour rappel, le représentant de la Communauté désigné au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires et au sein de l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires est la présidente, Mme Corinne CHABAUD.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les organes délibérants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au sein du Conseil d'Administration des sociétés publiques locales et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres. »

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le collectivité pour l'année 2020 de la SPL AREA Région Sud, joint en annexe et de donner quitus au représentant de la communauté pour l'année 2020.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport des élus à leur collectivité pour l'année 2020 de la SPL AREA Région Sud, joint en annexe.
- **DONNE** quitus au représentant de la communauté pour l'année 2020.

Membres en exercice : 42
Votants : 38
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 décembre 2021

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD





RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITÉ

EXERCICE SOCIAL 2020

1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Rédigé en application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Note de présentation

La Région est actionnaire de la Société Publique Locale AREA Région Sud depuis 1987 et détient, au 31 décembre 2020, 94,17 % des actions, qui sont toutes publiques. A cette date, le montant du capital s'élève à 461 601 € réparti en 3 017 actions, sur 26 actionnaires.

La société a pour objet la réalisation, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire de .

- toute opération d'aménagement, de construction, de réhabilitation, de gros entretien, de maintenance, de gestion, des bâtiments et équipements dont les actionnaires sont propriétaires ou assurent la maîtrise d'ouvrage et toute prestation de services entrant dans ce cadre ;
- toute opération liée à l'efficacité et à la transition énergétique.

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Conseiller Régional,

La Direction Générale est assurée par Monsieur Laurent GELLE-LACROIX

Le Commissariat aux Comptes est assuré par le Cabinet MAZARS.

Déroulement de l'exercice 2020 :

Vie sociale :

Au cours de l'année 2020, en raison de la pandémie du Covid 19 , 1 réunion du Conseil d'Administration a eu lieu, en visioconférence, le 4 novembre :

Points examinés :

1. Approbation du PV de la séance du 22 novembre 2019
2. Arrêté des comptes 2019 — Rapport des élus à leur collectivité
3. Éléments financiers prévisionnels exercice 2020 + budget prévisionnel 2021
4. Augmentation de capital
5. Remplacement d'un représentant du Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration
6. Désignation d'un représentant SPL AREA au GIE & désignation d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres de la SPL AREA
7. Opérations d'Aménagement - Trésorerie
8. Gestion de la crise épidémique Covid 19

Activité opérationnelle :

Au niveau de l'activité opérationnelle, l'AREA a contractualisé 250 opérations en 2020, y compris les contrats de maintenance annuelle :

- 248 pour le compte de la Région pour un montant de 42 954 K€
- 2 opérations pour le compte de ses autres actionnaires pour un montant de 4 921 K€.

Commande publique :

- 114 publicités pour le compte de la Région et 26 publicités pour d'autres maîtres d'ouvrage
- 541 marchés ont été notifiés en 2020 :
 - o 433 marchés de travaux
 - o 101 marchés de services
 - o 7 marchés de fournitures

Situation financière :

L'exercice 2019 affiche un résultat négatif de (-) 1 541 K€ :

Les produits s'élèvent à 11 644 K€ Les charges s'élèvent à (-) 13 185 K€

Évolution des moyens :

Durant cet exercice, le chantier de la dématérialisation des consultations et des factures est clos.